

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/>

Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

Lors du dernier discours qu'il prononça au Parlement européen, quelques mois avant sa mort, le Président François Mitterrand avait lancé cet avertissement aux députés des quinze nations de l'Union européenne : «le nationalisme, c'est la guerre».

Les tensions nationalistes ont toujours été extrêmes dans les Balkans. La politique de M. Milosevic les a exacerbées.

Le problème posé par le statut du Kosovo au sein de la République Fédérale de Yougoslavie n'est pas nouveau. La situation s'est aggravée lorsque, en réponse à la grève générale de février 1989 revendiquant l'indépendance du Kosovo, M. Milosevic, président de la ligue communiste de Serbie, a supprimé le statut d'autonomie de la province puis décrété l'état d'urgence.

Cette intransigeance a conduit à une radicalisation croissante du conflit entre les séparatistes et les autorités de Belgrade débouchant, à partir de 1996, sur des actions de plus en plus violentes. La répression des forces spéciales serbes contre la population albanaise du Kosovo est devenue de plus en plus féroce à partir de 1998, malgré une courte accalmie suscitée par les menaces d'intervention militaire de la communauté internationale. Le conflit avait fait alors près de 2.000 morts et provoqué l'exode de centaines de milliers de personnes.

Les efforts diplomatiques engagés pour trouver une solution politique équilibrée au conflit sont demeurés vains, le président Milosevic refusant de signer le projet d'accord de Rambouillet (qui prévoit le retour à l'autonomie, mais non l'indépendance) accepté par les Albanais du Kosovo.

L'intervention des forces de l'OTAN devenait dès lors inéluctable.

Les frappes aériennes ne sont pas à l'origine de la nouvelle purification ethnique lancée par Milosevic. Celle-ci était programmée, et c'est probablement la raison pour laquelle il a refusé de signer l'accord de Rambouillet.

L'emploi de la force était le pire des moyens pour tenter de stopper ce processus. Il n'existait malheureusement aucune autre alternative.

Le recours aux moyens militaires n'est pas une fin en soi. Toutes les initiatives diplomatiques susceptibles de contribuer à une conclusion juste et durable de la crise doivent être saisies. Mais seule la détermination de la communauté internationale peut conduire les autorités de Belgrade à réviser leur politique.

Pour éviter le renouvellement de tels drames, il faut promouvoir une conception humaniste et moderne de la nation : celle d'un rassemblement d'hommes libres qui acceptent la diversité culturelle, philosophique et religieuse de leur communauté et prennent leur destin en main pour vivre ensemble dans le respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Apprendre à vivre ensemble, pacifiquement, a été la grande ambition de la construction européenne. La démarche suivie par les pères de l'Europe a réconcilié des peuples ennemis depuis des siècles. Les critiques (souvent injustes) exprimées à l'encontre des institutions européennes ont peu d'importance au regard de la réalisation de cet objectif majeur.

La crise que nous vivons aujourd'hui souligne la nécessité de créer au plus vite les conditions qui permettront l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Europe continentale et orientale qui ont opté pour la démocratie afin de les ancrer dans la paix.

Serge Lustac

Billet d'humeur

«Il est interdit d'interdire» voilà un des slogans, né dans la fièvre généreuse de 68, les plus démagogiques et irresponsables jamais proclamés. Nous en mesurons depuis quelques années les conséquences néfastes sur notre société de plus en plus individualiste et peu portée vers le civisme.

Les avalanches meurtrières du mois de février nous ont donné un aperçu de ce que serait une vie en commun, débarrassée de toute contrainte et obligation. L'étendard de la liberté ne flottait plus sur les barricades, mais sur les spatules des skieurs hors piste, épris de grands espaces vierges et de sensations fortes. Liberté, que de fois ton nom fut prononcé. Montagne, espace de liberté, même au mépris de toutes les règles les plus élémentaires de sécurité et du respect d'autrui. Au nom de cet idéal, des directeurs de stations refusèrent d'interdire le hors piste, de peur d'inciter les amateurs de liberté à aller l'exercer ailleurs.

A chaque fois que l'on abuse de sa liberté, c'est souvent au détriment de la liberté.

Se garer sur un parking pour handicapé, brûler un feu rouge, allumer un cigare au restaurant, prendre ses aises dans un transport public, en installant confortablement ses bagages (voire ses pieds) sur les sièges alentour, etc., sont des actes d'incivilité de plus en plus courants.

Pour que la raison, le respect, le civisme l'emportent sur l'inconscience, l'irresponsabilité et l'égoïsme il faut se souvenir d'un adage simple : ma liberté s'arrête lorsqu'elle porte atteinte à celle d'autrui. Comme l'a écrit Proudhon, «il ne s'agit pas de tuer la liberté individuelle, mais de la socialiser».

Anita Petersheim



Entretien avec Jacques F. Poos

Nous serons appelés à élire nos représentants au Parlement européen le 13 juin prochain. Le Républicain du Coin a interrogé Jacques Poos sur les enjeux de cette élection.

Jacques Poos, Ministre des Affaires étrangères, est candidat sur la liste du POSL (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois).

RdC : Quels sont pour vous les grands enjeux des prochaines élections au Parlement européen ?

Jacques Poos : Il faut consolider par une victoire des socialistes et des sociaux-démocrates européens la tendance actuelle en Europe qui est celle de l'affirmation du modèle social européen contre le néo-libéralisme qui a si longtemps dominé la politique européenne.

Cela veut dire concrètement qu'il faut réussir à avoir la majorité dans les gouvernements en Europe et au Parlement européen.

Il faut renforcer, de concert avec les forces vives de nos nations et en profitant des atouts créés par l'euro, la lutte contre le chômage.

Il faut également créer les conditions d'une croissance durable, notamment en investissant plus dans les ressources humaines.

Il faut protéger les droits des consommateurs, pour éviter que des scandales tels que celui de la vache folle ne se répètent.

Il faut maintenir et perfectionner des services publics efficaces et accessibles à tous les citoyens, et ce dans toute l'Union européenne.

Il ne faut pas non plus oublier la dimension démocratique de l'Europe. Je pense que le processus de décision en matière communautaire doit devenir plus transparent. L'idéal serait même qu'il devienne l'enjeu d'un débat au sein de nos opinions publiques. Vu l'impact croissant de la politique européenne sur la vie quotidienne des citoyens, je pense que leurs droits dans le cadre institutionnel de l'Union européenne devraient être plus clairement déterminés.

RdC : Que pourriez-vous dire à nos lecteurs pour les convaincre de l'importance du scrutin européen et de la nécessité d'aller voter ?

Jacques Poos : S'ils sont des ressortissants non luxembourgeois de l'Union européenne qui résident chez nous, je pense qu'ils seraient bien avisés d'user au maximum de leurs nouveaux droits politiques qui découlent de la citoyenneté européenne, et ce là où ils vivent. Le vote communal et le vote européen sont de nouveaux droits. Ils doivent être valorisés par une large participation des non-ressortissants. Le scrutin européen a d'autre part gagné de l'importance avec l'extension des compétences du Parlement européen.

Laissez-moi ajouter que les représentants luxembourgeois au Parlement européen sont vraisemblablement ceux qui, pour des raisons quantitatives, sont les plus proches de leurs électeurs.

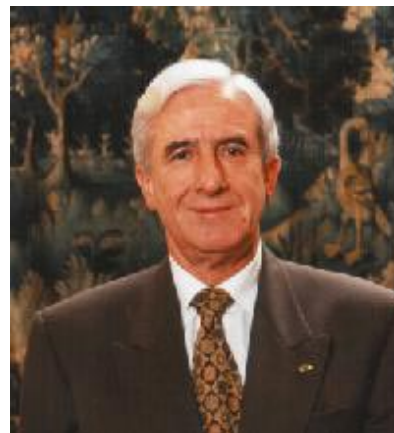
RdC : Quelles leçons tirez-vous de la crise de la Commission, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des institutions européennes ?

Jacques Poos : La Commission est devenue, et le Comité des Sages le souligne fort justement, une institution dont les responsabilités d'exécution et de gestion directe ont augmenté considérablement sans que pour autant l'appareil administratif ait pu suivre. Une grande partie des dysfonctionnements constatés relève de la discordance entre les objectifs assignés à la Commission et les moyens mis à sa disposition pour les mettre en œuvre. Une autre partie des dysfonctionnements relève de l'organisation de ses services.

Moins de cloisonnement entre les directions générales, une mobilité des fonctionnaires en fonction des besoins de service, une séparation du contrôle a priori et de l'audit interne, une responsabilisation accrue des agents de la Commission, telles me semblent être les grandes lignes des réformes à conduire.

RdC : Comment voyez-vous le futur de l'Europe ? Mais aussi, quelle Europe future voulez-vous ?

Jacques Poos : Les idéaux de l'Europe, démocratie, Etat de droit, droits de l'homme, droits des minorités, économie sociale de marché, sont des



*Jacques F. Poos
Vice-Premier Ministre,
Ministre des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur
et de la Coopération*

idéaux qui ont attiré les nouvelles démocraties qui ont décidé de nous rejoindre. Ce sont des idéaux qui sont évidents pour la plupart de nos citoyens. C'est dans leur réalisation qu'ils voient et que je vois l'Europe future.

Ce qui m'inquiète pour le futur de l'Europe, c'est que ces idéaux basés sur la tolérance et la pluralité sont loin d'être portés par toutes les forces politiques dans les Etats de l'Union européenne, dans les pays candidats et dans des pays membres du Conseil de l'Europe.

La mise en cause des idéaux fondateurs d'une Europe démocratique est avant tout le fait des extrêmes droites nationales, des régionalismes ethnocentriques, voire séparatistes, des nationalismes qui attendent aux droits des minorités, bref, de toutes les variantes de la xénophobie qui tentent même certaines droites démagogiques ou autoritaires. Voilà l'adversaire qu'il s'agit donc en toute logique de combattre.

Car la violence est le corollaire congénital des nationalistes, une violence qui peut aller, au-delà de l'intimidation politique, jusqu'à l'attentat ciblé, voire à l'attentat aveugle ou au nettoyage ethnique, comme le prouvent les événements au Pays basque, en Irlande du Nord ou au Kosovo.

La réalisation de nos idéaux de paix et de démocratie dans le cadre de l'intégration européenne est donc loin d'être acquise. Sans vouloir être pessimiste, je crains que l'avenir de l'Europe nous réserve encore quelques combats contre ce fléau qu'est le nationalisme.

Elections européennes Mais où dois-je voter ?

Les Français établis au Grand-Duché peuvent être inscrits simultanément sur plusieurs listes électorales¹ :

- celle de leur commune d'attache en France,
- celle du centre de vote de l'Ambassade (à ne pas confondre avec la liste électorale du Conseil Supérieur des Français à l'Étranger sur laquelle vous avez pu être inscrit lors de votre immatriculation),
- et sur les listes électorales de leur commune luxembourgeoise (l'une concerne l'élection du Parlement européen, l'autre les élections communales).

Mais ils ne peuvent pas choisir, selon leur humeur, de voter en France, à l'Ambassade ou dans leur commune luxembourgeoise lors du prochain scrutin. **Pour les élections européennes, vous devez voter :**

- a) dans votre commune luxembourgeoise, si vous avez demandé votre inscription sur la liste électorale de cette commune pour participer à l'élection du Parlement européen (vous ne pouvez plus alors voter en France - y compris au centre de vote de l'Ambassade - pour l'élection du Parlement européen, mais vous conservez naturellement votre droit de vote en France pour toutes les autres élections);
- b) au centre de vote de l'Ambassade de France, si vous avez demandé votre inscription sur cette liste pour le référendum, l'élection du Président de la République et l'élection du Parlement européen (à condition que vous ne soyez pas inscrit sur la liste électorale de votre commune luxembourgeoise pour les élections européennes);
- c) dans la commune d'attache en France où vous êtes inscrit, si vous n'êtes inscrit ni sur la liste électorale de l'Ambassade ni sur celle de votre commune luxembourgeoise.

¹ Si vous n'êtes inscrit sur aucune liste, vous ne pourrez pas voter : la révision des listes électorales pour l'année 1999 est aujourd'hui close au Grand-Duché comme en France. Toutefois, dans certains cas particuliers - voir l'article suivant - il est possible de demander son inscription sur les listes électorales françaises en dehors des périodes de révision.

Inscription sur les listes électorales françaises en dehors des périodes de révision

L'article L. 30. du code électoral précise que peuvent être inscrits sur les listes électorales en dehors des périodes de révision :

1° Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription ainsi que les membres de leur de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite.

2° Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile.

3° Les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur après la clôture des délais d'inscription.

4° Les Français et Françaises qui ont acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et ont été naturalisés après la clôture des délais d'inscription.

5° Les Français et les Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.

Ces demandes d'inscription sont soumises à l'appréciation du tribunal d'instance.

Si vous répondez aux exceptions requises, prenez contact sans délai avec le Consulat de France pour que les démarches entreprises soient faites en temps utile (elles sont gratuites).

Consulat de France au Luxembourg

8b Bd Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tél. : 45.73.72-1
Fax : 45.73.72.244



Les modalités du scrutin

Les compatriotes qui se sont inscrits sur les listes électorales luxembourgeoises doivent être attentifs aux différences qui existent dans les modalités du scrutin en France et au Grand-Duché :

- au Grand-Duché, le vote est obligatoire et il n'est pas possible de voter par procuration comme en France¹. Par contre, il est possible, dans certains cas, de voter par correspondance²;

- l'élection se fait à la proportionnelle, comme dans tous les autres pays de l'Union européenne, mais au Grand-Duché ce sont les électeurs qui ordonnent la liste des candidats présentés par les différents partis en exprimant soit un vote de liste soit un vote préférentiel pour certains candidats. En France, les électeurs doivent exprimer un vote bloqué sur la liste ordonnée proposée par les partis;

- les horaires du scrutin ne sont pas les mêmes en France et au Luxembourg.

Tout ceci peut sembler un peu compliqué au premier abord, mais vous recevrez toutes les informations nécessaires en temps utile.

¹ **Vote par procuration en France et au centre de vote de l'Ambassade.** Les procurations doivent être établies devant l'autorité consulaire. Même si vous accordez procuration à un tiers, vous pourrez voter personnellement le jour du scrutin si vous vous présentez au bureau de vote avant votre mandataire. Faites les démarches au plus vite en raison des délais postaux.

² **Vote par correspondance au Grand-Duché.** A condition d'en faire la demande à l'avance, vous pouvez voter par correspondance si :

- vous vous trouvez à l'étranger le jour des élections,
- vous êtes absent de votre commune d'inscription le jour du scrutin pour des nécessités professionnelles ou en raison de vos études dans un établissement hors de votre commune d'inscription.

Vous devez adresser votre demande de vote par correspondance au collège des bourgmestre et échevins de votre commune (accompagnée des justificatifs nécessaires) au plus tard le 23 avril 1999.



Le Républicain gourmand

La Pampa s'étend sur 1.000 km (on peut discuter), de la Cordillère des Andes à la Patagonie. **La Casona**, elle, domine le 45 de la rue de Luxembourg, entre le magasin Lux-Equipements et le Rond-point, à Bertrange. De la Pampa à **la Casona**, quel est le rapport ? Vous l'avez deviné, c'est le boeuf, qui fait les frais de ce rapprochement et que vous retrouverez sous différentes formes dans ce sympathique restaurant ouvert en décembre dernier : Pastel de estancia (hachis Parmentier à l'Argentine), Locro Rio de la Plata (cassoulet de boeuf et porc aux haricots et maïs), Vitel tone (émincé de veau, sauce anchois, pour nous rappeler l'importance de l'Italie dans le peuplement de l'Argentine) et, bien sûr, en grillades. Vous avez le choix entre la côte à l'os «australe», l'entrecôte «Porteno» ou sa cousine «Cam-balache» et, pour les carnivores distingués, la totale: saucisse, boudin noir, côte de porc, poulet et - last but not least - notre fameux boeuf. C'est ce que l'on appelle «l'Asado del Gaucho».

Gauche, vous n'en aurez pas l'air si vous prononcez «Botcha» en vous adressant à Bocha (Emilio Bussurro), le patron, époux de Clarissa, fine cuisinière, eux-mêmes géniteurs de Mariana et Mauro, qui s'activent derrière le bar et en salle. Roberto, le seul «étranger» (uruguayen), officie au grill. Nous sommes chez des gens civilisés, décontractés, serviables, souriants. C'est normal, ils sont de Cordoba. Chez eux, d'autres spécialités vous attendent. Et avec un peu de chance, un soir, Bocha sera peut-être



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

aux percussions ou chantera. A moins qu'une guitare, traînant dans le coin...

La Casona

45 rue de Luxembourg

Bertrange

☎ 31.64.65

Dans un style différent mais tout aussi festif, Marc (qui avait ouvert le «Steiler»), Alain et Mario devraient inaugurer le 24 mars le **Millen** dans les locaux, (très bien) rénovés, de l'ancien «Gantenbeinsmillen» au lieu-dit du même nom (après le Tennis Club de Bonnevoie). De l'espace, on n'en manquera pas dans cet établissement d'environ 40 mètres de façade, prolongé par une terrasse extérieure de bonnes dimensions et le terrain qui va jusqu'à la rivière de l'Alzette.

L'intérieur a été complètement revu, allégé et aéré. Le long de cet ensemble court, en léger contrebas, une autre terrasse, couverte, vitrée, au plancher couleur acajou, aux accents Louisiane. Ce lieu se veut d'atmosphère orientale, asiatique, méditerranéenne. Il s'inspire de ce qui se fait au «Buddha Bar» à Paris et au «Momo's Place» à Londres. Vive, donc, le **Millen** de Luxembourg. Ce ne sera surtout pas, insistent ses promoteurs, une discothèque ou un restaurant traditionnel où l'on s'assoit pour un repas en règle, mais un lieu reposant (un club, carte gratuite), où l'on peut déambuler, stationner debout ou s'installer cosy (fan tutte) selon son humeur. Le menu des réjouissances ? Le jeudi: soirée orientale; couscous et danse du ventre (je m'entraîne d'arrache-pied). Le dimanche à 11 heures: brunch anglo-saxon; l'après-midi tea party, avec les pâtisseries maison de Johann. Du mardi au dimanche: tapas offertes pour l'apéritif, à partir de 17 heures. En général: carpaccio de boeuf, de thon, tartare de saumon ou de boeuf, paillard de veau, tagliatelle rucola, côtes d'agneau, filet de boeuf Shitake (aux champignons japonais), shushis, shashimis, bar (loup) et sole grillés, sans oublier un menu-minceur. Alléchant, non? Au sous-sol, un autre bar (pas loup) attend les sybarites amateurs de produits (cigares, cognacs, armagnacs, whiskies) les plus raffinés. Sans oublier le champagne.

Trois niveaux de parking à l'extérieur, avec ouaturier, s'il vous plaît.

Le Millen

Gantenbeinsmillen

Bonnevoie

☎ 40.41.42

L'agenda du coin

EXPOSITIONS

A Nancy, du 24 avril au 26 juillet, **Art Nouveau - L'Ecole de Nancy :**

• Peinture et Art Nouveau, au Musée des Beaux-Arts.

• "Ma racine est au fond des bois", au Musée de l'Ecole de Nancy.

• L'Ecole de Nancy (mobilier, verrerie, céramique, etc), Galeries Poirel.

Informations et réservations à l'office de tourisme. ☎ +33 3 83 17 1999

☐ <http://www.ot-nancy.fr>

CABARET LITTERAIRE

Fins de siècle, au TOL, 143 route de Thionville à Luxembourg. Le TOL annoncera la date de ses représentations ultérieurement. A partir de mai, soyez vigilants. ☎ 49 31 66

DANSE

Ballet Rafael Aguilar, le 9 mai à 20 h au théâtre municipal, 11 rue Pasteur à Esch-sur-Alzette. ☎ 54 09 16

MUSIQUE

Sally Nyolo le 14 mai à 21h à l'Atelier, 54 rue de Hollerich à Luxembourg. ☎ 40 20 25. ☐ <http://www.atelier.lu>

Tempus est iocundum, musique ancienne, le 16 mai à 16h30 et 20h et le 17 mai à 20h au théâtre du Centaure, 4 Grand-Rue, Luxembourg. ☎ 22 28 28

CULTURES

Village du monde, le 11 juillet à Luxembourg. Artistes et artisans invitent le public à découvrir la richesse des diverses expressions culturelles : stands, ateliers pour jeunes, musique.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°10

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Annie et Serge Lustac,

Anita Petersheim et

Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S.324

Pee-Wee

